

Monsieur F. ZIMERAY  
Président Agglomération de Rouen  
14 bis avenue Pasteur  
76000 Rouen

Rouen, le 22 novembre 2006

objet : TEOR / services vélos

Monsieur le Président

Lors de notre rencontre du 6 octobre 2006, vous avez souhaité connaître l'avis de l'association sur deux sujets : voies TEOR et vélos, les services de mise à disposition de vélos. Après discussion au sein de notre conseil d'administration du 24 octobre 2006, nous vous faisons part ci-après de nos positions :

#### 1° Voies TEOR et vélos :

En centre ville de Rouen, l'absence de continuité de la circulation automobile, donc cycliste, dans le sens ouest-est et l'absence quasi-totale de circulation dans le sens est-ouest sont particulièrement pénalisantes pour les cyclistes. Après quelques semaines de fonctionnement de TEOR sur cet axe, nous pouvons observer qu'il est difficile et même dangereux d'emprunter, à bicyclette, tour à tour la voie automobile puis l'espace piétons : cohabitation hasardeuse avec les piétons, obstacles tels que potelets ou barrières, bordures granit en relief et glissantes par temps de pluie.

Nous constatons que :

- il s'agit d'une zone 30, ce qui signifie que 30 km/h c'est la vitesse maximale des bus ;
- la fréquence des bus n'est importante (un bus toutes les 2 minutes) que du lundi au vendredi en semaine scolaire pendant environ 1heure30 le matin et 1heure30 en fin d'après-midi, ce qui laisse un très grand espace de temps (périodes de l'année, jours et heures) où la fréquence des bus est nettement moindre ;
- les arrêts de bus sont largement espacés, environ 500m, et cette distance est parcourue par un vélo en moins de 2 minutes.

Compte tenu de ces éléments nous pensons que les vélos ne seront pas une gêne pour les bus. Nous souhaitons donc que les vélos soient autorisés sur les voies TEOR.

Le problème de signalisation spécifique aux bus ne pourrait-il pas être résolu par l'implantation de feux à hauteur des vélos ?

#### 2° Services de mise à disposition de vélos :

A notre connaissance, plusieurs démarches sont en cours, telles que l'étude confiée à la société coopérative Movimento par le conseil régional et l'appel d'offres lancé par la ville Rouen pour le mobilier urbain publicitaire.

Il nous paraît indispensable qu'il n'y ait pas sur l'agglomération plusieurs offres de services avec des différences de tarifs, d'informations et de nature de prestations offertes car cela serait "illisible" pour les usagers et particulièrement dommageable pour l'efficacité.

De plus, il nous semble qu'avant de mettre à disposition des habitants des centaines de

.../...



bicyclettes, il faut un minimum d'aménagements cyclables sinon il y aura "grogne" des piétons et des automobilistes gênés par les cyclistes et il y aura mécontentement de ces derniers.

Nous préférons la démarche portée par Movimento. Elle présente plusieurs avantages :

- elle s'inscrit dans une démarche d'économie sociale et solidaire plutôt que d'être liée à des espaces publicitaires qui envahissent déjà largement l'environnement urbain,

- elle repose sur la recherche de l'intermodalité avec les transports publics,

- elle ne se limite pas à la location de vélos mais propose aussi des services tels que réparations, gardiennage et marquage anti-vol.

Nous sommes à votre disposition pour étudier avec vos services la mise en oeuvre de ces dispositifs.

Nous souhaitons que les investissements réalisés par les collectivités locales soient les mieux adaptés donc les plus utiles aux usagers.

Espérant que vous serez attentif à nos remarques, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

Pour les membres de l'association, le secrétariat.